

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 16/02/2015

Date d'affichage : 17/02/2015

de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 23 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-trois février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur MarcÉtienne LANSADÉ,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Sébastien MACREZ - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Marie-Ly GARCIA - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Pascal CORDÉ à Marc Etienne LANSADÉ / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire informe que par décision du 29 décembre 2014, le Conseil d'Etat a confirmé le jugement du 26 juin 2014 du Tribunal Administratif de Toulon annulant les élections municipales dans la Commune de la Croix-Valmer.

Or par décision du 20 juin 2014, le Conseil Constitutionnel a déclaré contraire à la constitution de faculté donnée aux Communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de définir par accord amiable le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant.

En conséquence, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez ayant fait l'objet d'une composition dérogatoire au droit commun et le Conseil Municipal de la Croix-Valmer devant être intégralement renouvelé à la suite de la décision d'annulation définitive, le Préfet a été donc amené à fixer par arrêté la nouvelle composition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

N°2015/007

**NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES COMMUNES AU SEIN
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE
DE SAINT-TROPEZ : ELECTION DES MEMBRES SUPPLEMENTAIRES**

N°2015/007**CM 23/02/2015**

**NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES COMMUNES AU SEIN
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE
DE SAINT-TROPEZ : ELECTION DES MEMBRES SUPPLEMENTAIRES**

La nouvelle composition est la suivante :

COMMUNE	NOMBRE DE DELEGUES PAR COMMUNE
Le RAYOL-CANADEL	1
La MOLE	1
La GARDE-FREINET	1
RAMATUELLE	1
Le PLAN de la TOUR	2
GASSIN	2
La CROIX VALMER	2
GRIMAUD	3
SAINT-TROPEZ	3
CAVALAIRE-SUR-MER	5
COGOLIN	9
SAINTE-MAXIME	11
TOTAL	41

Cogolin disposait jusqu'alors de cinq conseillers communautaires, il convient donc d'élire quatre conseillers supplémentaires, les conseillers précédemment élus faisant partie d'office du nouveau conseil communautaire.

Il appartient au Conseil Municipal d'organiser l'élection des délégués communautaires au sein du Conseil Municipal.

Ceux-ci sont élus par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et présentant au moins 2 noms de plus que le nombre de sièges à pourvoir (soit 6).

Les sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les résultats sont les suivants :

33 votants.

2 listes ont été déposées :

Liste 1 : Valérie ROBIN, Jonathan LAURITO, Renée FALCO, Johan TOUCAS, Patricia PENCHENAT, René LEVIANVANT.

Liste 2 : Jean-François FARNET, Malika OUAREZKI, Michel DALLARI, Carol RUIZ, Frédéric LACOUR.

N°2015/007

CM 23/02/2015

NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES COMMUNES AU SEIN
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE
DE SAINT-TROPEZ : ELECTION DES MEMBRES SUPPLEMENTAIRES

La liste 2 étant incomplète, elle a été écartée en application
de l'article L 5211-6-2 du CGCT.

Sont élus avec 27 voix :

Délégués titulaires : Valérie ROBIN – Jonathan LAURITO –
Renée FALCO – Johan TOUCAS.

Délégués suppléants : Patricia PENCHENAT – René
LEVIANT.

Le Maire,



M. E. Lansade

Marc Etienne LANSADE